



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC**

**PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780**

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 780 intitulé :

**Règlement numéro 780 décrétant l'exécution des travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust et un emprunt de 315 000 \$**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h à 16h30, du lundi au jeudi et de 8h à 12h le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le Conseil.

Le règlement numéro 780 entre en vigueur au moment de sa publication.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 19 août 2015.



---

Me Catherine Adam, avocate  
Greffière  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue